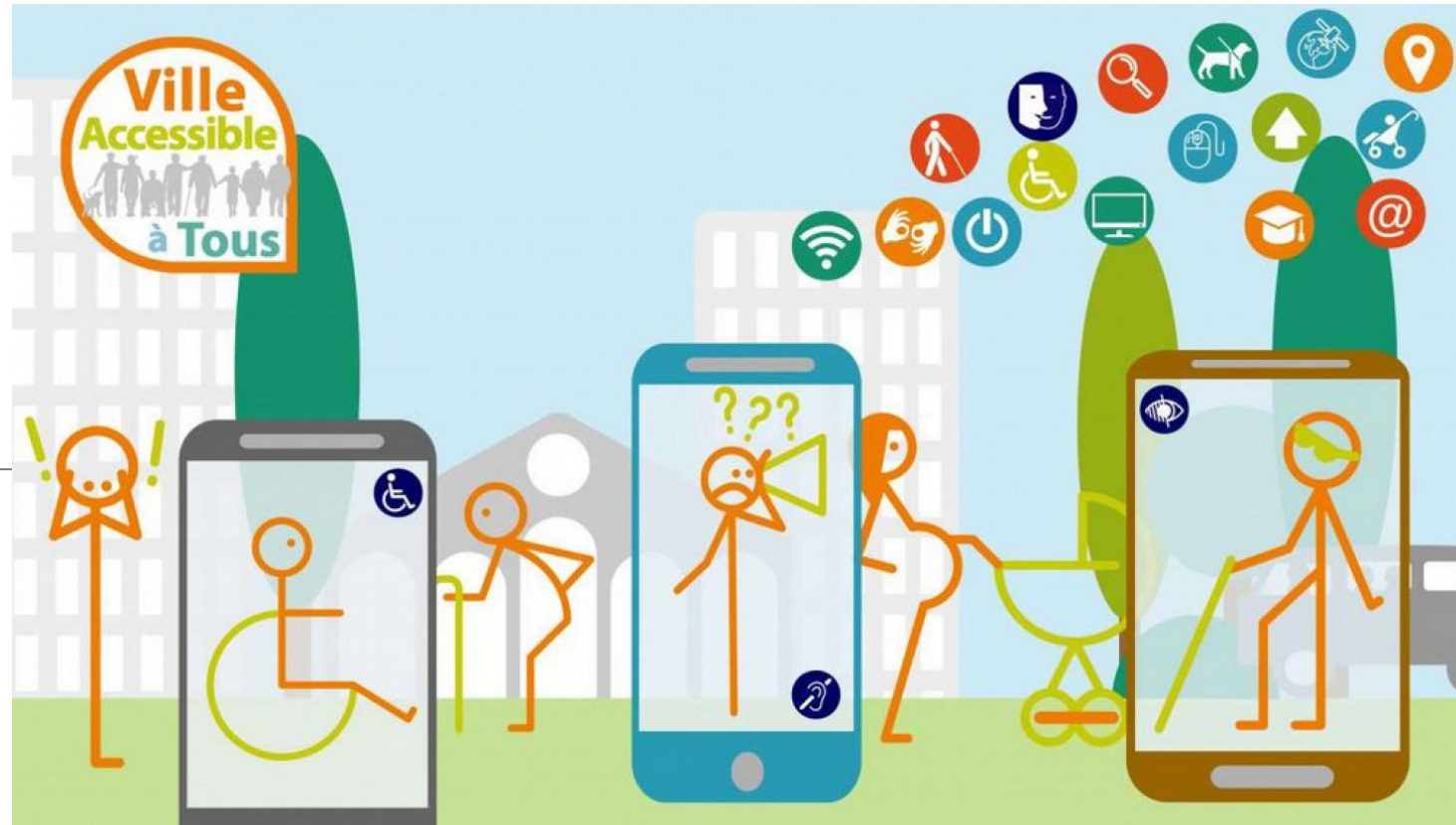


# Atelier Accessibilité inter-régional



Mardi 3 mai 2022 à Redon

# Objectifs de la matinée

---

- S'acculturer à la thématique "Accessibilité"
- Définir une feuille de route
- Prioriser les actions

# Programme

---

**10h : Accueil**

**10h20 : présentation du cadre général**

- L'accessibilité
- La loi LOM et ses obligations
- Les ressources documentaires disponibles

**10h50 : Atelier**

**11h45 : Construction de la feuille de route**

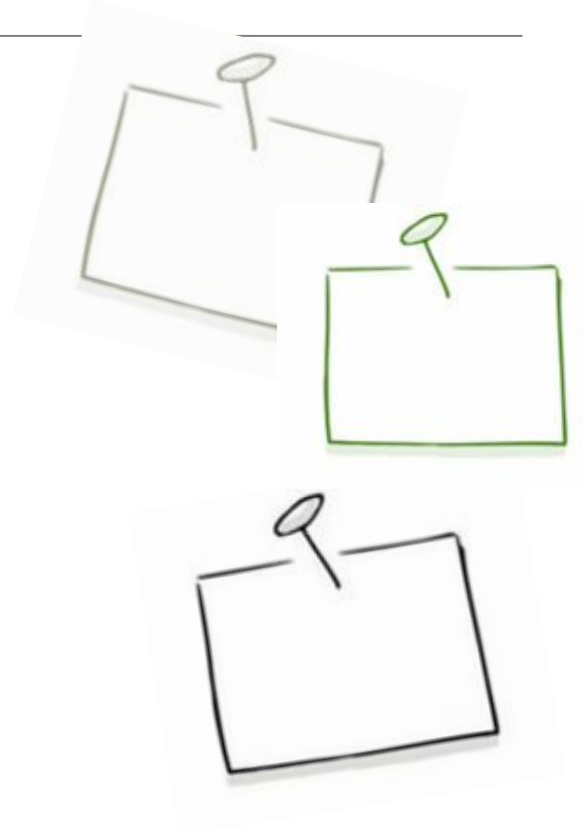
**12h30 : Clotûre et déjeuner**

# QU'EST CE QUE L'ACCESSIBILITÉ?

---

L'accessibilité vise à concevoir **l'environnement** de manière à **limiter les désavantages** entraînés par une déficience. Elle a pour objectif **l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap**. Elle permet un accès libre et sécurisé au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités.

Pour les personnes n'étant pas en situation de handicap, l'accessibilité reste une préoccupation dans diverses situations : femmes enceintes, incapacités temporaires consécutives à un accident du travail ou domestique, difficultés sensorielles liées à l'âge, surpoids... Des situations où l'individu n'est pas à proprement parler en situation de handicap mais concerné.



# LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS ET ACCESSIBILITÉ

---

Malgré des avancées en matière d'aménagements depuis 2005 et avec l'accélération de 2014, la chaîne de l'accessibilité n'est pas encore garantie en voirie, dans les transports et dans les ERP

**Les personnes handicapées ont besoin d'informations précises, disponibles dans des applications, pour préparer leurs déplacements.** D'où les mesures autour de l'usage de l'accessibilité via les données d'accessibilité dans la Loi d'Orientation des Mobilités adoptée le 24 décembre 2019

# LES OBLIGATIONS

---

## **Créer des bases de données décrivant l'accessibilité des transports**

Les opérateurs de transport et les gestionnaires d'infrastructure au sens de l'article 2 du règlement délégué (UE) 2017/1926 de la Commission du 31 mai 2017 complétant la directive 2010/40/ UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise à disposition, dans l'ensemble de l'Union, de services d'informations sur les déplacements multimodaux collectent, chacun en ce qui le concerne, les données sur l'accessibilité des services réguliers de transport public aux personnes handicapées ou à mobilité réduite,

Délais: 1er décembre 2021 pour les métropoles Européennes (Lille, Paris, Strasbourg, Lyon, Marseille, Nice, Toulouse et Bordeaux) et **décembre 2023** pour toutes les autres AOM

Dans les transports : obligation d'utiliser le profil NeTEx accessibilitéFrance

## **Créer des bases de données décrivant l'accessibilité de la voirie**

Les organismes chargés d'une opération d'aménagement, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de voirie collectent les données relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des principaux itinéraires pédestres situés dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports. (...)

Délais: **mai 2022** pour les communes disposant d'une gare prioritaire et **décembre 2023** pour les autres communes

En voirie : obligation d'utiliser le standard du CNIG accessibilité du cheminement validé le 12 octobre 2021.

## **Faire le bilan du niveau d'accessibilité de la voirie autour des arrêts prioritaires ( CA et CIA)**

## **Informers les voyageurs**

# ACTUALITES

---

l'Etat développe un outil de collecte open source afin d'accompagner la mise en oeuvre des obligations de création de bases de données : lancement appel d'offre en mars 2022

## **Spécifications fonctionnelles de l'outil:**

L'outil informatique open source à développer doit respecter les spécifications fonctionnelles suivantes :

- Proposer une interface de saisie des données respectant les deux profils et le format d'échange,
- ergonomique et intuitive, alphanumérique et cartographique, responsive, sur smartphone, tablette et ordinateur portable
- Permettre la géolocalisation des éléments collectés avec une précision de 10 cm maximum
- Offrir la possibilité d'importer des jeux de données existants (par exemple au format GTFS ou GeoPortail ou OpenStreetMap), de les valider et de les convertir au bon format
- Offrir la possibilité d'éditer, consulter et visualiser les données présentes dans l'outil
- Offrir la possibilité de mettre à jour et modifier les données, ainsi que de les vérifier et signaler les anomalies
- Offrir la possibilité d'exporter les données au bon format afin qu'elles puissent être publiées en open data sur des plateformes telles que data.gouv
- Intégrer le formulaire Acceslibre et pousser les données renseignées vers Acceslibre via une API
- Disposer d'un espace de statistiques, de signalement des données non renseignées ou dépassées et de gestion d'historique
- Proposer une brique d'authentification et de gestion des droits d'accès

# POUR EN SAVOIR +

---

## Ressources génériques de la DMA

« Recommandations pour la collecte des données d'accessibilité » : disponible en téléchargement

site DMA et Newsletter : [dma.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dma.sg@developpement-durable.gouv.fr)

<https://georezo.net/forum/viewtopic.php?pid=336761#p336761>

## Ressources techniques pour les spécialistes de l'information géographique et les réutilisateurs des données :

Le Conseil national de l'information géographique (CNIG) donne accès au standard CNIG Accessibilité et aux ressources afférentes : gabarits QGIS, PostgreSQL-PostGIS, ArcGIS, etc. Ils sont disponibles gratuitement sur leur site à la page ressources « accessibilité » du CNIG

Format Netex <https://normes.transport.data.gouv.fr/>

Saisie des données sur l'accessibilité des ERP : Accès libre



# ATELIER

---



# DEFINITION DE LA FEUILLE DE ROUTE

---

OBJECTIFS

- .....
- .....

ANIMATEURS

- .....
- .....

PARTICIPANTS

- .....
- .....

MODALITES

- Fréquence
- Forme

# LA SUITE....

---

Prochaine date ?